



RANDOS LISSOISES

2, Rue Thirouin – 91090 LISSES – Siret 503 400 780 00022

REGLEMENT INTERIEUR

(Modifications adoptées à la majorité à l'Assemblée Générale du 1er mars 2013 par Avenant n° 1 - page 3)

Article 1 : Les randonnées ont lieu le dimanche et le mardi (matin, après-midi et/ou journée).

Article 2 : Le lieu de rendez-vous est le parking de la salle Gérard Philipe, 10 minutes avant l'heure donnée au programme.

Article 3 : Le programme est établi pour trois mois ; il est envoyé à tous les adhérents de l'Association.

➤ Ce programme comporte le descriptif des randonnées suivant :

- la date et l'heure du rendez-vous au parking G. Philipe ;
- la difficulté de la randonnée (cotations I à VII) ;
- la dénivelée de la randonnée ;
- le site de la randonnée ;
- la longueur et le temps de marche ;
- l'animateur responsable ;
- la participation financière au chauffeur utilisant son véhicule pour se rendre sur le point de départ de la randonnée.

Article 4 : Pièces justificatives à fournir

➤ Lors de l'adhésion ou du renouvellement d'adhésion, chaque adhérent doit fournir :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée daté de **moins de 3 mois** ;
- le règlement intérieur signé lors de la première adhésion.

Article 5 : Consignes de sécurité

➤ Pour chaque sortie, les randonneurs doivent :

- porter des chaussures de randonnée crantées ;
- ne pas être accompagnés d'animaux ;
- suivre, pendant tout le circuit, l'animateur responsable de la sortie ;
- ne pas quitter le groupe pour prendre des raccourcis ou pour changer d'itinéraire ;
- si nécessité de s'isoler, prévenir et laisser un objet (sac, bâton, vêtement) au bord du sentier ;
- prévoir une deuxième paire de chaussures pour le transport en voiture ;
- respecter les décisions prises par l'animateur responsable, même si son avis personnel diffère.

Article 6 : Transport sur le lieu de départ de la randonnée :

➤ Afin de se rendre au point de départ de la randonnée avec le minimum de véhicules, les randonneurs utiliseront le "covoiturage" (au bon vouloir des participants propriétaires de véhicules) et participeront aux "frais de transport" dans les conditions suivantes :

- chaque participant devra remettre au chauffeur du véhicule le transportant, une participation de 0,035 € par km. Ce tarif est susceptible d'être réévalué en cours d'année selon fluctuation des prix des carburants. (Exemple : pour une distance de 50 km aller/retour, chaque personne transportée devra donner 1,75 € au chauffeur du véhicule).

- Cette participation sera indiquée sur le programme pour chaque randonnée.

Article 7 : Ce document annule et remplace le règlement intérieur adopté lors de l'Assemblée Générale du 24 février 2012.

La marche Nordique n'est plus proposée dans les activités du Club :

Article 8 : Mise en place d'une nouvelle activité "Marche Nordique".

-
➤ ~~Depuis le 1er octobre 2012, une nouvelle activité "Marche Nordique" est mise en place au sein de notre association. Deux animateurs ont suivi une formation spécifique en mai 2012.~~

-
~~Le ou les jours de randonnée "Marche Nordique", ainsi que les horaires affectés à cette activité, seront laissés à l'initiative des animateurs formés à cet effet. Dix paires de bâtons réglables, achetés par l'association, pourront être prêtés aux personnes désirant faire un essai.~~

-
~~Les dates et horaires des randonnées "Marche Nordique" seront intégrés dans les plannings élaborés par les Comités de Direction et d'Animation lors des réunions trimestrielles.~~

-
~~Les adhérents intéressés par la marche nordique devront fournir un certificat médical d'aptitude à la Marche Nordique daté de moins de 3 mois. Ils devront également acheter leurs bâtons.~~

Le Président de l'Association
Randos Lissoises

Wilfrid BOSHOUEWERS

Licence Individuelle

Fait à _____ le _____

NOM – Prénom :

Signature de l'adhérent(e)
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Licence Familiale

Fait à _____ le _____

NOM -- Prénom :

Signatures de **chaque** adhérent :
*(sauf enfant mineur) précédées de la mention
« Lu et approuvé »*